

RUTTEN (*Martin-Jean-Marie-René*), Gouverneur général du Congo, procureur général du Katanga (Clermont s/Berwinne, 12.6.1876 — Bruxelles, 31.12.1944). Fils de René et de Joseph, Elisabeth.

L'année 1923 fut pour M. Rutten le couronnement d'une brillante carrière : il venait d'être appelé aux fonctions de gouverneur général du Congo. Cette nomination inaugurerait une ère nouvelle. Jusqu'alors les fonctions de gouverneur général avaient été confiées presque exclusivement à des militaires de haut rang issus de l'armée belge. Cette qualité leur conférait un grand prestige vis-à-vis d'une administration composée surtout de militaires. Au surplus, la plupart des problèmes qui se posaient en ces temps étaient des problèmes d'autorité. Pendant de longues années le Congo fut redévable à l'armée belge de chefs distingués.

Petit à petit cependant le nombre des fonctionnaires territoriaux augmenta beaucoup et le recrutement s'opéra de plus en plus dans l'élément civil. Les problèmes prirent aussi une ampleur et une variété qu'ils n'avaient pas connues jadis.

M. le ministre Franck estima qu'un coup de barre devenait nécessaire. La première expérience ne réalisa pas les espoirs conçus. Le nouveau gouverneur général, M. Lippens, fort de la situation exceptionnelle qu'il occupait en Belgique, entendait appliquer ses vues personnelles au Congo. Il ne tarda pas à entrer en conflit avec le Ministre des Colonies et bientôt résigna ses fonctions.

M. Franck songea alors à une autre formule : réserver encore la haute direction à un civil, mais s'adresser à un fonctionnaire qui avait longuement vécu au Congo et qui pouvait dès lors se prévaloir d'une connaissance approfondie des problèmes coloniaux. A la grande satisfaction de ceux qui l'avaient vu à l'œuvre M. Rutten fut désigné. Pendant cinq années, il fut à la hauteur de sa tâche aussi bien par son intelligence que par sa sagesse. Comme nous allons le voir, nul — il est vrai — n'était mieux préparé à pareille mission.

* * *

Par son ascendance paternelle M. Rutten appartenait à une vieille famille limbourgeoise, mais son père, aussitôt après son mariage avec une wallonne, décida de se fixer au pays de Liège et y acquit une telle autorité qu'il devint bourgmestre du joli village de Clermont sur Berwinne et jusqu'à sa mort repréSENTA le canton au conseil provincial de Liège. Rien d'étonnant si son fils Martin allia les qualités des deux races.

De suite il se distingua par son aptitude aux études et conquit son diplôme de docteur en droit avec les plus hauts grades. On le vit ensuite défendre la veuve et l'orphelin au barreau de Verviers, à l'école d'un des bons avocats d'alors, M^e Borboux, mais il ne put se résigner longtemps à la vie paisible d'un jeune avocat de province. Il partit pour le Congo en juillet 1901 en qualité de magistrat. Presque immédiatement il fut dirigé sur le Katanga. La majeure partie de sa vie coloniale va désormais s'identifier avec cette région lointaine.

Le Katanga de cette époque n'avait rien de commun avec le Katanga d'aujourd'hui. Enfoncé au plus profond de l'Est congolais, situé à des milliers de kilomètres de la côte, à l'écart des grandes voies de communication, le Katanga intéressait bien peu de personnes. Son régime politique contribuait encore à l'isoler. Il ne dépendait pas en effet du gouverneur général de Boma, mais du représentant du Comité Spécial du Katanga, organisme mi-officiel mi-privé qui, de Bruxelles, administrait directement le territoire.

Le service de la justice était cependant resté indépendant du représentant local. Dès lors,

par la force des choses, M. Rutten fut en quelque sorte abandonné à lui-même car il ne lui était pas toujours possible d'attendre pendant des mois l'avis de Boma. Heureusement, au bout de peu de temps, il révéla une maturité et une largeur d'esprit exemplaires. Il acquit une grande autorité qu'il devait non seulement à sa fonction et à sa conscience professionnelle, mais à sa large compréhension des nécessités et à son affabilité naturelle. Pour beaucoup d'Européens la maison du Parquet était la maison du bon conseil.

C'est aussi de cette période que date cette connaissance des affaires indigènes qui lui fut si précieuse plus tard et que ne possédaient pas toujours les fonctionnaires promus trop vite aux premiers rangs de la hiérarchie. Toute sa vie il s'intéressa profondément à la vie des indigènes. Pendant de longues années ses voyages et ses enquêtes l'avaient admirablement renseigné sur leur mentalité, sur leurs besoins et sur leurs aptitudes.

* * *

Sa réputation ne tarda pas à déborder les frontières du Katanga. Pendant un terme il fut retenu dans le Bas-Congo. La façon dont il assuma la direction intérimaire du parquet général de Boma et la suppléance de la Cour d'appel le mirent définitivement en vedette auprès de ses collègues et auprès du Gouvernement.

Mais son cœur était resté au Katanga. Aussi lorsque la Cour d'appel d'Elisabethville fut créée et qu'il en devint le premier Procureur général, c'est avec une joie intense qu'il reprit le chemin du pays de ses premières armes.

* * *

Un coup de baguette magique avait changé son Katanga. C'était fini de l'isolement et de la tranquillité d'autrefois. Avec l'arrivée du rail commençait l'exploitation industrielle du cuivre. Des cités sortaient de terre. En quelques mois la population européenne décuplait et parmi les résidents apparaissaient de nombreux étrangers émigrés de l'Afrique du sud. A tout instant des problèmes insoupçonnés auparavant se posaient.

La haute intelligence du nouveau procureur général s'adapta immédiatement à la situation.

Il convenait évidemment de renforcer l'organisation judiciaire. Déjà un tribunal de première instance avait été créé à Elisabethville, mais à l'initiative du Procureur général chaque district fut pourvu d'un tribunal : dans le Tanganika-Moero, au Lomami et, plus tard, à la Lulua.

Ainsi, dans toute l'étendue du Katanga, il put faire respecter la loi congolaise par les étrangers dont beaucoup, au début, avaient tendance à se considérer en pays conquis. A cet égard il seconda de toutes ses forces les efforts de l'administration.

La naissance de la grande industrie posait le problème de la main-d'œuvre indigène. Le Haut-Katanga, pays de population clairsemée, était incapable de fournir la main-d'œuvre requise. La plupart des travailleurs venaient de loin. Finalement des abus suivirent dans le recrutement. Comment, d'autre part, les travailleurs étaient-ils traités sur les chantiers, dans leurs camps ? En toutes ces matières le Procureur général exerça fermement sa tutelle.

Devant la Cour d'appel, présidée par un autre magistrat éminent, le Baron Nisco, il fut un grand Procureur général, dont les avis inspirèrent des arrêts importants.

Il dirigea ses parquets avec une autorité basée sur la parfaite connaissance des situations locales. Ses instructions constituaient d'ailleurs des modèles de clarté et de précision. Il fut toujours un maître dans l'art de la correspondance administrative. Sa sagesse s'affirma dans le conseil qu'il donnait volontiers à ses substituts : « Si vous êtes en conflit avec

quelqu'un, évitez l'ironie dans vos correspondances. Eussiez-vous mille fois raison, vous êtes certains de blesser au vif votre adversaire et le conflit s'aggravera ».

Du Gouvernement il fut aussi souvent le bon conseiller. M. le ministre Renkin écrivait : « Quand M. Rutten a étudié la question, on peut dire qu'elle est entendue ». Nous pourrions citer le nom d'un Gouverneur qui, ayant consulté M. Rutten dans un cas difficile, vit sa carrière brisée parce qu'il avait eu la malencontreuse idée de passer outre au conseil de prudence que lui avait donné le Procureur général.

L'homme n'était pas moins attachant. Au fond de l'Afrique il avait trouvé le moyen d'alimenter sa vaste culture. Dans sa bibliothèque, les dernières productions littéraires voisinaient avec les classiques. Loin de se draper dans sa haute dignité, il conservait sa gaieté et son allant des débuts.

Mais le temps est venu où son activité va se déployer sur un terrain plus vaste. Le 8 octobre 1918 il est désigné comme vice-gouverneur général assistant du Gouverneur général. Comme il fallait s'y attendre, il fut pour M. le gouverneur général Henry le plus loyal et le plus utile des collaborateurs. Des relations amicales et confiantes se nouèrent tout de suite entre les deux hauts fonctionnaires. Le remplacement de M. Henry par M. Lippens le ramènera cependant au Katanga. Pendant près de deux ans il y assume le vice-gouvernement de la province. Et enfin ce fut le couronnement : le 23 décembre 1923 il est nommé gouverneur général du Congo.

Comment M. Rutten va-t-il se comporter dans ces éminentes fonctions ?

Un bon magistrat n'est pas nécessairement un bon gouverneur. Les points de vue sont différents. En règle générale les magistrats statuent sur des cas particuliers. Des textes précis limitent leur intervention. Le métier administratif est plus constructif que le métier judiciaire.

Mais son office de procureur général avait préparé M. Rutten aussi bien à la pratique des affaires administratives que des affaires judiciaires et, pour sa souple intelligence, il n'existe pas de problème incompréhensible.

Il suffisait de laisser parler ses chefs de service pour se rendre compte de la satisfaction qu'ils éprouvaient de travailler avec un homme qui avait une si haute conception de l'intérêt général et qui était en même temps pour eux un guide sûr et expérimenté.

Déjà au temps où il administrait le Katanga, M. Rutten avait donné la preuve de son esprit politique. A cette époque les instructions de M. le gouverneur général Lippens sur les rapports de l'administration avec les missions religieuses provoquaient des frictions dans certaines provinces. Au Katanga, se conformant sans aucun doute aux intentions de leur auteur, M. Rutten les appliqua avec tant de bon sens et de mesure qu'elles ne susciteront aucun incident.

En 1924 une agitation se fit sentir parmi le personnel administratif de la Colonie. M. Rutten assura fermement le respect de l'autorité supérieure, mais sut faire prévaloir ses vues conciliantes auprès du Gouvernement. Sa sagesse évita une crise grave.

Aujourd'hui encore le ministère des colonies aurait intérêt à relire les dépêches que le gouverneur général Rutten eut l'occasion de lui adresser sur des questions de principe : rapports des fonctionnaires avec l'administration, le droit syndical, les rapports avec les missions religieuses, la question si débattue de la main-d'œuvre indigène, le kibanguisme, la politique coloniale étrangère et beaucoup d'autres. Ces dépêches constituaient de véritables exposés doctrinaux dont on peut encore faire son profit aujourd'hui.

Dans la mesure des moyens dont il disposait M. Rutten fut à la hauteur des circonstances exceptionnelles qui se présentèrent durant sa prise de charge : crise de la main-d'œuvre indigène, crise du chemin de fer Matadi-Léopold-

ville, crise du personnel administratif, visite de M. le ministre Carton de Tournai, visite du prince Léopold, séjour à Saint-Paul de Loanda à l'invitation du gouverneur général de la grande colonie de l'Angola, etc.

On peut peut-être lui reprocher un défaut : sa trop grande modestie. Il détestait la réclame. Il ne sacrifia jamais au panache que dans la mesure indispensable au prestige de ses fonctions. Son désintéressement faisait l'admiration de tous. Le résultat fut que le grand public ne s'est jamais bien rendu compte de sa valeur. Il est vrai qu'alors les affaires congolaises intéressaient la métropole beaucoup moins qu'aujourd'hui. Encore maintenant parmi les coloniaux les jeunes générations ne connaissent pas assez son nom.

Aussi n'hésitons-nous pas à retenir le croquis vivant que traça un bon observateur, Chalux, dans son ouvrage *Un an au Congo belge* (p. 20). Le croquis est intitulé : *Chez M. le Gouverneur général Rutten* :

« Mince, taille moyenne, la tête haute. De la race. Un visage fin, étroit. Front de penseur et de logicien.

« L'œil très subtil et perspicace derrière le longnon qui chevauche un nez long, aussi volontaire que le menton. Petite moustache drue et qui commence à grisonner. Peu ou pas de gestes, mais une voix souple, expressive et toute la gamme des demi-sourires, le sourire doucement ironique surtout, mais nullement agressif.

« Subtilité, énergie, méthode et calme olympien, presque gênant.

« Extrême simplicité. Accueil ouvert et très courtois. Des vues à la fois larges et méticuleuses. Le goût de l'unité et des précisions. Le sens de l'action. Pas de nerfs... ou c'est qu'ils se cachent.

« M. Rutten, Gouverneur général du Congo, inspire d'emblée l'estime et la confiance, et j'envie ses collaborateurs. On doit travailler très dur mais très agréablement avec cet homme imperturbable, toujours maître de lui et qui sait parfaitement et invariablement ce qu'il veut et où il va. M. Rutten ne gaspille jamais ses paroles, travaille avec acharnement

et méthode, s'intéresse à tout, lit tout...

« ... Il m'a été donné, à bien des reprises, de constater ce qu'il y avait de profondément humain et bienveillant dans le caractère de celui qui, de Boma, préside aux destinées de l'immense empire colonial belge, un empire noir où il faut que les noirs vivent et se multiplient et collaborent de plus en plus avec les blancs, si l'on veut que cet empire demeure et se développe ».

« J'ai eu le privilège de connaître bien des gouverneurs de colonies, des vice-rois, des résidents. Aucun ne m'a donné davantage l'impression de faire sans cesse intervenir le facteur « cœur » ou humain, à côté du facteur purement cérébral et administratif. La population noire, sa santé physique et morale, son avenir, sont la préoccupation constante de M^r Rutten.

« On me comprendra mieux encore si j'ajoute que ses trois auteurs préférés sont Molière, Rabelais et Montaigne. »

* * *

En décembre 1927, M. Rutten rentra définitivement en Europe. De grandes institutions furent heureuses de faire appel à son concours en Belgique : le Conseil colonial, l'Académie royale des Sciences coloniales, le Comité national du Kivu.

En 1934 ce fut le repos. S'il ne l'avait pas demandé, il l'avait bien mérité. Ajoutons tout de suite que sa tour d'ivoire ne fut jamais inaccessible. L'appartement du Rond-Point de la Rue de la Loi continua à s'ouvrir aux coloniaux, à tous ceux qui avaient besoin d'un conseil, d'un avis, d'un témoignage d'amitié.

Comme à tant d'autres la guerre lui fut pénible. Jamais cependant son courage et sa

confiance ne fléchirent. Bien avant 1944, aux heures les plus sombres, il affirmait sa foi dans un renversement total de la situation. Quelle flamme jaillissait de son ardent optimisme ! M. Rutten fut toujours un ardent patriote.

Souhaitons à la Belgique et au Congo beaucoup de serviteurs comme le gouverneur général Rutten.

Distinctions honorifiques : Grand officier de l'Ordre royal du Lion ; commandeur de l'Ordre de l'Étoile africaine, Ordre de Léopold et Ordre de la Couronne, Étoile de Service en or à cinq raies ; Grand Croix de l'Ordre du Christ du Portugal ; commandeur de la Légion d'Honneur, de l'Étoile noire du Bénin, de l'Étoile polaire et de la Couronne d'Italie.

26 avril 1956.

F. Dellicour.

Daye, P., *L'empire col. belge*, Brux., 1923, 558-560, 569, 618, 619, 649. — Chalux, *Un an au Congo*, Brux., 1925 (voir table). — *Expansion belge*, janv. 1928. — *Belg. active*, 1931, p. 276. — *Zaire*, févr. 1947, p. 213. — *Essor du Congo*, 25.4.1953. — Arch. Min. Col., Reg. matr. n° 119. — Depèter, H., *Les pionniers belges au Congo*, 1927, 139-140. — Carton de Wiart, H. (comte), *Mes vacances au Congo*, Bruges, 85. — *Trib. cong.*, 13.10.1925, p. 1.